

Décision Générale colonial

Décision n° 643 du 3 juin 1949

n° 643

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 juin 1949
Numéro JO n° 6 du 30/06/1949 v2	Date du numéro 30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Nouh Abriille, infirmier auxiliaire 6e échelon, à salaire journalier, en service à l'hôpital colonial, est admis à solde mensuelle pour compter du 1er juin 1949.